

Collège à Vire : vers une validation de la fusion

La rapporteuse publique préconise de confirmer la décision du Département du Calvados concernant le Val-de-Vire, justifiée par la baisse des effectifs et la volonté de mixité sociale.

Justice

L'émotion avait été vive, début septembre 2022, au collège Val-de-Vire de Vire Normandie, après l'annonce par le conseil départemental de sa disparition, dans le cadre de la fusion de l'établissement avec le collège Émile-Maupas, distant de 2 km.

Professeurs et parents d'élèves s'étaient mobilisés autour de l'espoir d'un sauvetage. Un combat qui va connaître son épilogue devant la justice administrative.

Moins 10 % d'effectifs en dix ans

Débouté en première instance par le tribunal administratif de Caen, le 7 février 2024, le collectif Non à la fermeture du collège du Val-de-Vire espère une autre analyse de ses arguments devant la cour administrative d'appel de Nantes (Loire-Atlantique). Un espoir qui s'est aminci, hier, après les conclusions de la rapporteuse publique à l'audience.

Cette magistrate indépendante, dont l'avis est généralement suivi, préconise un rejet de la requête. À ses yeux, le choix du Département était doublement justifié. D'abord par une baisse régulière, des effectifs de collégiens, de « - **10,7 % entre 2010 et 2020** » et plus généralement « **depuis une vingtaine d'années** ».

Ensuite, par la volonté affichée par la collectivité de « **favoriser la mixité sociale** », les deux établissements présentant des indices de position sociale – l'indicateur de conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves – très éloignés (83 à Val-de-Vire, 101 à Maupas).

Les structures d'Émile-Maupas étaient-elles en capacité d'assumer l'accueil des élèves de Val-de-Vire ? Oui, estime la rapporteuse, qui compte « **100 places créées** » et juge la salle de res-

tauration de 210 m² « **suffisante** ».

Ce n'est pas l'avis de l'avocate du collectif qui pointe des « **locaux inadaptés** », et des « **abords qui ne sont pas sécurisés** ». L'avocate du Département voit au contraire dans la fusion « **une amélioration du service public** ». Les juges trancheront le 3 juin.

Bertrand MERLOZ.



Le collège du Val-de-Vire, à Vire Normandie. archives Ouest-France